

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES GÉNÉRALES

Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	04.03.23	Durée :	08:30 - 11:30	Numéro candidat :	
Discipline :	Module 1: Langues - Français	Section(s) :	GEA		

I. Texte d'actualité (12 pts)

« La dérive de la parentalité "exclusivement" positive doit être dénoncée »

[...]

En ce mois d'octobre, une représentante du Conseil de l'Europe a exprimé l'hypothèse de déconseiller à l'avenir le « time-out »¹. Cette annonce en a choqué plus d'un. Elle incarne en effet les dérives d'une parentalité « exclusivement » positive. Tandis que la parentalité positive allie deux vecteurs essentiels au développement de l'enfant, à savoir la bienveillance ET la fermeté (Daly, 2006), la parentalité dite « exclusivement » positive qui voit dans toute fermeté, contrainte ou effort exigé une forme de violence faite aux enfants, gagne du terrain.

Si la parentalité positive doit agir comme point de repère phare tant pour les professionnels que pour les parents, **la dérive de la parentalité « exclusivement » positive (Larzelere et al., 2017) doit quant à elle être dénoncée et endiguée.**

Les premiers à souffrir de cette parentalité sont les enfants qui ne sont plus aidés à grandir, se sentant abandonnés par des adultes à l'attitude exclusivement empathique, à qui on fait croire qu'un enfant peut se contenir, se limiter, s'éduquer, s'élever tout seul. On parle de leur retirer les limites et le cadre dont ils ont besoin pour se construire. Cette parentalité-là menace les droits fondamentaux de l'enfant. Et pourtant, les adeptes de la parentalité exclusivement positive tentent encore de reculer les limites du possible en matière d'éducation.

Les enfants ne sont pas les seules victimes de cette parentalité. Les parents le sont également et nombreux sont ceux qui se sentent démunis face à la proposition de la représentante au conseil de l'Europe. Ils se trouvent menottés dans l'exercice de leur autorité, paralysés par la crainte de blesser leur enfant de façon irrémédiable en l'exposant à un cadre ferme. Il en est de même pour les professionnels de la santé mentale dont les consultations se remplissent de jeunes patients souffrant des conséquences de cette dérive, entre narcissisme, toute-puissance, intolérance à la frustration et émergence de pathologies psychiatriques graves.

Les enseignants voient leur santé mentale et parfois physique affectée chez des enfants exprimant de plus en plus fort des « besoins » de plus en plus complexes. Les enseignants sont facilement

¹ mise à l'écart temporaire hors de l'espace commun », généralement dans leurs chambres, pour qu'ils se calment ou pour les punir.

critiqués pour ne pas être à la hauteur des besoins de l'enfant ou pour y répondre de manière inappropriée, voire violente. On leur en demande toujours plus, et particulièrement d'exercer leur métier de pédagogue et d'éducateur avec une bienveillance excluant toute contrainte et tout effort imposé aux enfants. Quand va-t-on se rendre compte que cette parentalité qui veut faire l'économie de l'éducation est un manquement grave aux droits des enfants ? Quand va-t-on accepter que les bonnes intentions de cette parentalité-là ne soient pas suffisantes pour la valider ?

[...]

Nos enfants ont le droit de bénéficier d'une parentalité ferme et bienveillante qui leur donne la possibilité de bien grandir. Et cela passe par la mise en place de limites. Alors oui, les limites dérangent, créent une frustration, un manque, un moment inconfortable. Mais à travers ce cadre contenant, ce qui se joue pour le psychisme de l'enfant, c'est la possibilité de se confronter à la souffrance d'un désir non satisfait et de la tolérer, et c'est aussi l'opportunité de se confronter aux besoins et aux limites de l'autre. Si cette expérience n'est pas faite, **le désir devient un tyran qui exige satisfaction, sans considération pour autrui.**

Ainsi, ce sont ces limites fermes et bienveillantes qui permettront aux enfants de sortir de leur toute-puissance infantile, de devenir des adultes autonomes, des citoyens capables de fonctionner en interaction avec les autres (Lebrun, 2009, Marcelli, 2020). Et contrairement à ce que les défenseurs d'une parentalité exclusivement positive peuvent en dire, une limite (de même qu'une contrainte ou un effort demandé) n'est pas source de traumatisme ! C'est au contraire une source d'apaisement et de sécurité. Or, cette sécurité est le tout premier besoin et le tout premier droit de l'enfant. Cette sécurité nécessite des frustrations pour le protéger.

Être ferme n'est pas être violent, c'est montrer sa position d'autorité dans une relation où l'enfant n'est pas l'égal de l'adulte en raison même de son immaturité et de son besoin de protection. Laisser à l'enfant le temps de se calmer seul n'est pas de la maltraitance, c'est lui permettre de grandir. Utiliser le time out, c'est permettre à l'enfant de « penser pour comprendre » (Drory, 2020). L'agitation, l'agressivité, l'impulsivité, l'opposition sont présentes et normales chez les jeunes enfants. Mais ils ont besoin qu'on les aide à contenir leurs pulsions. C'est le rôle des parents, rôle qui devrait être soutenu par la société qui aujourd'hui, tend au contraire à culpabiliser et juger tout parent qui éduque son enfant (Berger, 2016).

[...] Tandis que les adeptes de la parentalité exclusivement positive font l'amalgame entre fermeté et violence, refusant toute nuance entre des pratiques comme le time-out d'une part, et les gifles ou les coups de bâton de l'autre, **les scientifiques rappellent la distinction fondamentale entre autorité ferme et autoritarisme** (Baumrind, 2012).

Le conseil de l'Europe, sur son site nous dit: «En tant que parent, vous devez élever et éduquer vos enfants». Alors, nous, cliniciens, chercheurs, professionnels de la santé mentale réclamons le droit des enfants à être élevés et éduqués par des parents confiants en leurs compétences. Ce droit à

l'éducation doit passer par des décisions justes et étayées, fondées sur des recherches, des études, des statistiques, et non sur le ressenti ou l'expérience personnelle d'experts autoproclamés qui soignent leur popularité par un discours certes séduisant, mais dangereusement simplificateur.

Par *Tribune collective*, www.lefigaro.fr, le 28/10/2022, mis à jour le 30/10/2022, (texte adapté) (917 mots).

Questionnaire

1. Dégagez les idées essentielles du texte. (2pts, min.90).
2. Expliquez les propos suivants (soulignés et **en gras** dans le texte) dans leur contexte en formulant des phrases complètes et en utilisant vos propres mots. (1+1+1=3pts)
 - a) « la dérive de la parentalité « exclusivement » positive (Larzelere et al., 2017) doit quant à elle être dénoncée et endiguée. »
 - b) « le désir devient un tyran qui exige satisfaction, sans considération pour autrui. »
 - c) « les scientifiques rappellent la distinction fondamentale entre autorité ferme et autoritarisme. »
3. Qui sont les victimes de la parentalité « exclusivement » positive et pourquoi ? (3pts, min. 90 mots).
4. « Nos enfants ont le droit de bénéficier d'une parentalité ferme et bienveillante qui leur donne la possibilité de bien grandir. Et cela passe par la mise en place de limites. » Êtes-vous d'accord avec les propos des adversaires d'une parentalité « exclusivement » positive ? Justifiez votre réponse et présentez un développement structuré et argumenté. (4pts, min. 100 mots).

II. Lecture : *Un hiver avec Baudelaire* de Harold Cobert (8pts)

1. Expliquez la symbolique du titre « La main de Fatima ». (4pts)
2. Commentez les titres « Demain ressemble à hier » et « Hier sera encore demain ». (4pts)